
INVITATION À SOUMETTRE UNE RÉPONSE EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU BIEN
DÉSIGNÉ PAR LA MUNICIPALITÉ 171-181, RUE BANK, 140, RUE O'CONNOR ET 300, AVENUE
LAURIER OUEST, À OTTAWA (5225-2-2015-7)

TRAVAUX PUBLICS ET
SERVICES GOUVERNEMENTAUX
CANADA

QUESTIONS/RÉPONSES N° 13

PAGE 1 DE 1

SERVICES DES BIENS IMMOBILIERS
SECTEUR DE LA CAPITALE NATIONALE

PROJET N° 5225-2-2015-7
OTTAWA

DATE : 28 SEPTEMBRE 2015

La présente vise à donner des précisions et à répondre aux questions posées par les parties intéressées à soumettre une réponse à cette invitation.

1. Précisions, questions et réponses

Q : En l'absence d'une entente de gestion immobilière officielle, et lorsque la partie intimée gère elle-même ses immeubles, qu'est-ce qui constituerait une preuve suffisante qu'un immeuble a été géré par le répondant?

R : Pour prouver que les locaux à bureaux ont été gérés par le répondant, un de ses membres ou le gestionnaire immobilier retenu, on pourrait fournir, notamment, une copie de la convention de bail stipulant que la gestion immobilière est réalisée par la partie intimée, un de ses membres ou le gestionnaire immobilier retenu.